

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DU JURA  
3 rue Victor Bérard  
39300 CHAMPAGNOLE  
Tél. 03.84.53.06.39

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

28 novembre 2024

**DELIBERATION N°97-2024**

<b>Objet : Subventions</b>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	12
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
	Nombre de membres votants	14
	Date de la convocation : 19 novembre 2024	

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jacqueline LAROCHE, Maurice HOFFMANN, Vice-Présidents, Arielle BAILLY Christian BUCHOT Régis CHOPIN, Alain CHOULOT, Gérard DUCHENE, Véronique LAMBERT, Chantal MARTIN, Geneviève MOREAU.

**EXCUSES** : Mesdames, Messieurs : Françoise VESPA, Aline CALLEGHER, Zora CHAFFARD QOCHIH, Christian NOIR, Dominique CHAUVIN, et Valérie DEPIERRE. Sandrine GAUTHIER PACOUD, Guy SAILLARD.

**POUVOIRS** : Mme Aline CALLEGHER a donné pouvoir à M. Maurice HOFFMANN ; Zora CHAFFARD QOCHIH a donné pouvoir à M. Frank STEYAERT.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion et Laetitia GUYON juriste.

Le Président expose :


L'association des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion, l'ANDCDG, œuvre activement à l'accompagnement des centres de gestion dans leur travail par la réalisation d'études, de modèles d'actes et de journées d'information et de formation ouvertes à l'ensemble des personnels des centres de gestion. Auparavant une subvention de 300 euros était versée tous les ans. Il est proposé de la reconduire.

Par ailleurs, l'association des secrétaires de mairie du Jura permet de fédérer et d'accompagner les nouvelles secrétaires qui arrivent en poste. Cette association permet de créer un réseau. Chaque année, les services du centre de gestion sont invités à l'assemblée générale afin de présenter l'activité du Centre de Gestion et les principaux points d'actualité. Il est proposé d'affecter une subvention de 100 € à cette association.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration approuvent le versement d'une subvention annuelle de 300 € à l'ANDCDG et de 100 € à l'association des Secrétaires de Mairie et précisent que cette décision est valable pour la durée du mandat en cours.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

A CHAMPAGNOLE, le 29 novembre 2024



Le Président du Centre de Gestion,  
Frank STEYAERT

